



DÉLIBÉRATION N° 116/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

OBJET :

MARCHÉS PUBLICS

Marché de travaux relatif à la réalisation de travaux d'aménagement des Services Techniques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOUT.

Etaient représentés :

M. Halim YALCIN par M. Laurent THEVENOT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Véronique CHARTIER.

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

Etait absent :

M. David JARDINE.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, expose à l'assemblée que dans le cadre de son programme d'investissement pluriannuel, la Commune de Volvic a confié une mission de maîtrise d'œuvre à Andésite Architecture en date du 17 février 2023 en vue de réaliser des travaux d'aménagement relatifs aux Services Techniques.

Les travaux d'aménagement des Services techniques prévoient :

- L'aménagement d'une réserve de sel avec une rampe de chargement ;
- L'aménagement d'une cuve de gasoil enterrée ;
- Le réaménagement des vestiaires et sanitaires ;
- La construction d'un abri extérieur en vue du stockage des véhicules ;
- La réalisation de travaux en vue de la mise aux normes du bâtiment.

Ces travaux ont notamment pour objectifs d'optimiser le stockage des engins et véhicules, des matériels techniques et des matériaux, de sécuriser le stockage des produits dangereux, d'optimiser l'aménagement des vestiaires en augmentant la superficie mise à disposition des agents, d'augmenter le nombre de douches et de sanitaires, de mettre aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité le bâtiment conformément à la réglementation en vigueur.

Les travaux nécessaires à la mise en exécution du projet sont les suivants :

Consultation 2024 :

- 1°) Terrassement – VRD Pour un montant prévisionnel de 30 756,80 € HT
- 2°) Gros œuvre pour un montant prévisionnel de 69 987,21 € HT
- 3°) Charpente métallique pour un montant prévisionnel de 47 065,50 € HT
- 4°) Charpente bois – Couverture pour un montant prévisionnel de 1 200 € HT
- 5°) Bardage – Couverture sèche pour un montant prévisionnel de 17 401,50 € HT
- 6°) Serrurerie pour un montant prévisionnel de 5 267 € HT

- 7°) Menuiseries intérieures – Plâtrerie – Plafonds – Isolation – Peinture pour un montant prévisionnel de 40 137,52 € HT
8°) Sols souples – Carrelage – Faïences pour un montant prévisionnel de 9 186,80 € HT
9°) Electricité CFO-CFA – Chauffage pour un montant prévisionnel de 20 000 € HT
10°) Plomberie – Sanitaire – Ventilation pour un montant prévisionnel de 23 500 € HT
11°) Pompe à carburant pour un montant prévisionnel de 14 800 € HT.

Ces corps de métiers pourront faire l'objet d'autant de lots distincts.

Le montant prévisionnel du marché s'élève à **279 302,33 € HT**.

Une délibération du 22 juillet 2020 a donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT, sur la base de l'article L. 2122-22 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant prévisionnel du marché à conclure étant supérieur à 150 000 € HT, il est nécessaire de prendre une délibération sur la base de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, **par 23 voix « pour » et 3 « abstentions »** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure prévue à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique, dans le cadre du projet relatif à la réalisation de travaux d'aménagement des Services Techniques et dont les caractéristiques essentielles sont exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des pièces du marché correspondant ainsi que tout acte y afférant (avenants inclus).

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 30.12.2024
Publié ou notifié
le : 02.01.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

